

 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 24 mars 2025</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2025- 015</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

Convention de partenariat avec la Mission Locale Sud Essonne

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes du Mérévillois, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Maïram SY, Angéline DARDENNE, Séverine RAMÉ (14).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (9).

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la délibération du 27 juin 2017 n° CA-DEL-2017-076 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a pris acte de la transformation du Point d'Accès au Droit en Maison de Justice et du Droit et a autorisé le Président à signer la future convention partenariale avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne,

CONSIDÉRANT que la MLSE accompagne les jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) dans toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Pour cela, la MLSE propose une gamme variée de services conçus pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en quête d'insertion sociale et professionnelle, organise pour ce faire, des interventions collectives à destination de leur public,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne (CAESE), dans le cadre de ses compétences facultatives, coordonne la Maison de Justice et du Droit qui a notamment pour objectif de donner de l'information juridique,

CONSIDÉRANT que le développement du partenariat entre la MJD et les professionnels du territoire Sud-Essonne, permet d'améliorer la connaissance de la MJD et de ses services par les habitants de la CAESE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'année 2025 avec la Mission Locale Sud Essonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER